

États financiers non consolidés de

L'HÔPITAL D'OTTAWA

31 mars 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil des gouverneurs de l'Hôpital d'Ottawa et au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de l'Hôpital d'Ottawa (l'"Hôpital"), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 mars 2013, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2 des états financiers non consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Hôpital au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2 des états financiers non consolidés.

Information comparative

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers non consolidés, qui indique que l'Hôpital a adopté les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public le 1^{er} avril 2012 avec une date de transition au 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers non consolidés, y compris les bilans non consolidés au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2012, ainsi que les notes complémentaires. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Méthode comptable et restrictions quant à la distribution et à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers non consolidés, qui décrit le référentiel appliqué. Nous attirons aussi l'attention sur le fait que les états financiers non consolidés ont été préparés pour permettre à l'Hôpital de se conformer aux exigences du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers non consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'Hôpital et au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que l'Hôpital et le Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.



Comptables professionnels agréés, Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 5 juin 2013

L'HÔPITAL D'OTTAWA
États financiers non consolidés
31 mars 2013
(en milliers de dollars)

| | <u>PAGE</u> |
|--------------------------------------------------|-------------|
| Bilan non consolidé | 1 |
| État non consolidé des résultats | 2 |
| État non consolidé de l'évolution de l'actif net | 3 |
| État non consolidé des flux de trésorerie | 4 |
| Notes complémentaires | 5 - 31 |

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Bilan non consolidé

au 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

| | <u>31 mars 2013</u> | <u>31 mars 2012 (non audité) (note 3)</u> | <u>1er avril 2011 (non audité) (note 3)</u> |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| ACTIF À COURT TERME | | | |
| Encaisse | 19 707 \$ | - | - |
| Placements à court terme | 1 157 | 1 010 | 1 255 |
| Débiteurs (note 4) | 65 038 | 56 801 | 60 010 |
| Stocks | 13 515 | 11 800 | 10 945 |
| Frais payés d'avance | 6 470 | 5 438 | 6 036 |
| | 105 887 | 75 049 | 78 246 |
| SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 4) | 11 397 | 24 765 | 28 129 |
| PLACEMENTS DÉTENUS POUR ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 81 022 | 74 335 | 71 425 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5) | 592 938 | 592 143 | 569 931 |
| ENCAISSE DÉTENU EN FIDUCIE (note 8) | 33 239 | 32 749 | 33 472 |
| | 824 483 \$ | 799 041 \$ | 781 203 \$ |
| PASSIF À COURT TERME | | | |
| Endettement bancaire (note 6) | - | 22 867 | 49 804 |
| Créditeurs et charges à payer | 253 989 | 237 664 | 217 641 |
| Montant dû à la Corporation de la résidence de L'Hôpital d'Ottawa (note 13) | 4 118 | 4 565 | 4 212 |
| | 258 107 | 265 096 | 271 657 |
| AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 7) | 43 807 | 42 622 | 27 748 |
| APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8) | 415 292 | 412 101 | 399 157 |
| APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX FONDOS DÉTENUS EN FIDUCIE (note 8) | 33 239 | 32 749 | 33 472 |
| | 750 445 | 752 568 | 732 034 |
| ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (note 15) | | | |
| ACTIF NET (INSUFFISANCE) | | | |
| Investi en immobilisations corporelles (note 10) | 225 351 | 218 668 | 203 620 |
| Non affecté (insuffisance) | (151 313) | (172 195) | (154 451) |
| | 74 038 | 46 473 | 49 169 |
| | 824 483 \$ | 799 041 \$ | 781 203 \$ |

AU NOM DU CONSEIL

 , président du Conseil

 , président-directeur général

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

L'HÔPITAL D'OTTAWA
État non consolidé des résultats
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

| | <u>2013</u> | <u>2012</u> (non audité) (note 3) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------|
| Revenus | | |
| Soins aux patients : | | |
| Ministère de la Santé et des Soins de longue durée | 863 125 \$ | 852 106 \$ |
| Autres | 118 579 | 115 538 |
| Sommes recouvrées et autres | 51 307 | 46 712 |
| Autres sources de financement | 11 050 | 10 940 |
| Services commercialisés | 7 470 | 8 300 |
| Placement | 1 173 | 598 |
| Amortissement des apports reportés afférents à l'équipement (note 8) | 4 920 | 5 377 |
| | 1 057 624 | 1 039 571 |
| Dépenses | | |
| Salaires | 524 727 | 544 223 |
| Avantages sociaux | 137 251 | 149 454 |
| Fournitures et autres | 165 073 | 123 835 |
| Fournitures médicales et chirurgicales | 58 715 | 59 473 |
| Rémunérations du personnel médical | 80 812 | 82 219 |
| Médicaments | 54 469 | 54 112 |
| Intérêts | 184 | 37 |
| Amortissement de l'équipement | 35 040 | 33 021 |
| | 1 056 271 | 1 046 374 |
| Excédent des revenus (dépenses) sur les dépenses (revenus) avant les éléments mentionnés ci-dessous et l'élément non récurrent | 1 353 | (6 803) |
| Revenus du stationnement | 16 933 | 16 650 |
| Dépenses du stationnement | (4 765) | (4 330) |
| Amortissement des apports reportés afférents aux bâtiments (note 8) | 13 617 | 13 814 |
| Amortissement des bâtiments et amélioration et entretien des terres | (22 680) | (22 027) |
| Excédent des revenus (dépenses) sur les dépenses (revenus) après les éléments mentionnés ci-dessus et avant l'élément non récurrent | 4 458 | (2 696) |
| Élément non récurrent (note 17) | 23 107 | - |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES | 27 565 \$ | (2 696) \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État non consolidé de l'évolution de l'actif net

de l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

| | Investi en immobilisations corporelles (Note 10) | Non affecté | <u>2013</u> | <u>2012</u> (non audité) (note 3) |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------|-------------|-----------------------------------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 218 668 \$ | (172 195) \$ | 46 473 \$ | 49 169 \$ |
| Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses | - | 27 565 | 27 565 | (2 696) |
| Variation nette du placement en immobilisations corporelles (note 10) | 6 683 | (6 683) | - | - |
| SOLDE À LA FIN | 225 351 \$ | (151 313) \$ | 74 038 \$ | 46 473 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

L'HÔPITAL D'OTTAWA
État non consolidé des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

| | <u>2013</u> | <u>2012</u> (non audité) (note 3) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------|
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses | 27 565 \$ | (2 696) \$ |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 57 720 | 55 048 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | (18 537) | (19 191) |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | 74 | - |
| Augmentation nette des avantages sociaux futurs (note 7) | 1 185 | 14 874 |
| | 68 007 | 48 035 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 14) | 5 194 | 23 220 |
| | 73 201 | 71 255 |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Apports reportés reçus afférents aux immobilisations corporelles (note 8) | 21 728 | 32 135 |
| Augmentation (diminution) des apports reportés afférents aux fonds détenus en fiducie | 490 | (723) |
| Augmentation (diminution) du dû à la Corporation de la résidence de L'Hôpital d'Ottawa | (447) | 353 |
| Produits de la cession d'immobilisations corporelles | 20 | - |
| | 21 791 | 31 765 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (58 609) | (77 260) |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Diminution nette des subventions à recevoir | 13 368 | 3 364 |
| Diminution nette (augmentation) des fonds détenus en fiducie | (490) | 723 |
| Augmentation des placements détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles | (6 687) | (2 910) |
| | 6 191 | 1 177 |
| AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE | 42 574 | 26 937 |
| ENDETTEMENT BANCAIRE AU DÉBUT | (22 867) | (49 804) |
| ENCAISSE (ENDETTEMENT BANCAIRE) À LA FIN | 19 707 \$ | (22 867) \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Hôpital d'Ottawa (l'"Hôpital") est un centre universitaire des sciences de la santé qui fournit principalement des services de soins de santé aux résidents du réseau local d'intégration de services de santé de Champlain. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, est exonéré d'impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers non consolidés ont été dressés par la direction, conformément aux méthodes comptables décrites ci-dessous.

Base de présentation

Ces états financiers non consolidés reflètent les actifs, passifs et opérations de l'Hôpital.

Ces états financiers non consolidés n'incluent pas les actifs, passifs et opérations de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, une entité contrôlée, et de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa, une entité contrôlée, ni ceux des entités suivantes dans lesquelles l'Hôpital détient une participation financière : la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa, l'Institut de recherche en santé d'Ottawa, ses entités auxiliaires, Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc., Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc., l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario et les Services d'approvisionnement de santé Champlain. L'information financière condensée de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa et de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa est divulguée à la note 13.

Adoption du nouveau référentiel comptable

Le 1^{er} avril 2012, l'Hôpital a adopté les normes de la comptabilité du secteur public SP 3450 - *Instruments financiers*. Ce nouveau référentiel offre des directives pour la comptabilisation, l'évaluation et la divulgation des états financiers. Les dispositions transitoires du nouveau référentiel précisent que lorsqu'un organisme gouvernemental applique cette norme, au cours de la même période qu'il applique les normes comptables pour le secteur public, cette norme ne peut être appliquée prospectivement. Les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables utilisées par l'organisme gouvernemental immédiatement avant son adoption des normes de la comptabilité du secteur public. Par conséquent, les gains et pertes non réalisés présentés dans le bilan d'ouverture demeurent une insuffisance non affectée.

Il n'y avait aucune répercussion sur le bilan. La note 12 des états financiers non consolidés présentent la divulgation requise conformément aux nouvelles normes.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

En vertu de la Loi sur l'assurance-santé et de son règlement, l'Hôpital reçoit son financement principalement de la province de l'Ontario, par l'entremise des mécanismes budgétaires établis par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les subventions de fonctionnement sont constatées en revenus dans la période à laquelle elles s'appliquent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une subvention vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

L'Hôpital reçoit du financement au titre du fonctionnement dans le cadre de certains programmes du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Le montant final des revenus d'exploitation constatés ne peut être déterminé avant que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario examine les rapports financiers et statistiques pour l'exercice. Tout ajustement découlant de l'examen du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario est constaté dans la période où l'ajustement est effectué.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectation d'origine externe sont constatés comme revenus lorsque les conditions d'affectation sont remplies. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux égal à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les revenus provenant du régime d'assurance-maladie provincial et des services commercialisés sont comptabilisés lorsque les biens sont vendus ou que les services sont rendus.

Apports reçus sous forme de services

Un nombre important de bénévoles consacre de nombreuses heures de travail à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen et évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Classement des instruments financiers

Tous les instruments financiers présentés au bilan de l'Hôpital sont classés de la manière suivante :

| | |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|
| Encaisse | Juste valeur |
| Placements à court terme | Juste valeur |
| Débiteurs | Coût amorti |
| Placements détenus pour acquisition d'immobilisations corporelles | Juste valeur |
| Encaisse détenue en fiducie | Juste valeur |
| Endettement bancaire | Juste valeur |
| Créditeurs et charges à payer | Coût amorti |
| Montant dû à la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa | Coût amorti |

Placements à court terme et placements

Les coûts de transaction liés à l'acquisition de placement sont enregistrés contre les revenus de placements. Les ventes et les acquisitions sont comptabilisées à la date de règlement.

La juste valeur est déterminée aux cours du marché. La juste valeur est basée sur les conditions du marché à un moment donné et n'est pas représentative de la juste valeur future. Le revenu de placement sur les placements affectés est capitalisé jusqu'à ce que les dépenses soient encourues.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises, autres que le matériel léger, sont comptabilisées au coût. Les immobilisations acquises aux termes de contrats de location-acquisition sont initialement constatées à la valeur actualisée des paiements minimums futurs exigibles en vertu de contrats, puis amorties sur leur durée de vie utile estimative. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Hôpital d'offrir des services, sa valeur comptable est dévaluée et ramenée à sa valeur résiduelle.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les remplacements de matériel léger sont passés en charges au cours de l'exercice où le remplacement a lieu. La construction en cours n'est pas amortie avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative au taux suivants :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Aménagement des terrains | 3 - 25 ans |
| Bâtiments | 10 - 50 ans |
| Matériel de service d'immeubles | 5 - 25 ans |
| Matériel principal | 3 - 20 ans |

Apports reportés afférents aux fonds de fiducie

L'Hôpital détient des ressources et fait des décaissements pour le compte de divers groupes ou particuliers non apparentés. L'Hôpital n'a aucun pouvoir discrétionnaire sur ces transactions. Les ressources reçues dans le cadre des transactions visant les fonds en fiducie sont constatées à titre de passif et non de revenus, et les distributions ultérieures de ces ressources sont portées en diminution du passif.

Régimes d'avantages sociaux

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux. Le coût des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé.

Les ajustements découlant des modifications apportées aux régimes, y compris les coûts des prestations au titre des services passés, sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel les modifications apportées au régime ont lieu. Les gains ou pertes actuarielles sont amorties sur la durée de vie restante des employés toujours en activité.

L'Hôpital est membre du Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario, régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des ajustements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans la période au cours de laquelle ils sont connus. Les principales estimations requises comprennent la vie utile estimée des immobilisations corporelles, les hypothèses actuarielles concernant les avantages sociaux futurs, le montant des charges à payer et les provisions pour créances douteuses.

3. ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, l'Hôpital a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public. En conformité avec le Chapitre SP 2125, *Première application par des organismes publics*, la date de transition aux nouvelles normes est le 1^{er} avril 2011 et l'Hôpital a présenté un bilan d'ouverture en date de cette transition aux nouvelles normes. Ce bilan d'ouverture représente le point de départ de sa comptabilité selon les nouvelles normes comptables. Dans son bilan d'ouverture et en vertu des recommandations du chapitre 1501, l'Hôpital :

- a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les normes;
- b) n'a pas comptabilisé d'éléments en tant qu'actifs ou passifs si les normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) a reclassé les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes de l'actif net, mais qui, selon les normes, appartiennent à une autre catégorie; et
- d) a appliqué les normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du Chapitre SP 2125, les méthodes comptables décrites à la note 2 ont été appliquées de la même manière pour les années présentées et les ajustements résultants de l'adoption des nouvelles normes ont été appliqués de façon rétrospective à l'exception des cas où les exemptions optionnelles en vertu du Chapitre 2125 ont été appliquées.

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

3. ADOPTION DU NOUVEAU REFERENTIEL COMPTABLE (suite)

Impact de l'adoption des nouvelles normes au 1^{er} avril 2011 :

L'impact de l'adoption des nouvelles normes sur les postes du bilan au 1^{er} avril 2011 est résumé comme suit :

| | Solde tel que reporté au 31 mars <u>2011</u> | <u>Ajustement</u> | <u>Référence</u> | Solde après ajustement au 1 ^{er} avril <u>2011</u> (non audité) (note 3) |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actif | | | | |
| Placements à court terme | 1 255 \$ | - | \$ | 1 255 \$ |
| Débiteurs | 60 010 | - | | 60 010 |
| Stocks | 10 945 | - | | 10 945 |
| Frais payés d'avance | 6 036 | - | | 6 036 |
| Subventions à recevoir | 28 129 | - | | 28 129 |
| Placements détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles | 71 425 | - | | 71 425 |
| Immobilisations corporelles | 569 931 | - | | 569 931 |
| Fonds détenus en fiducie | 33 472 | - | | 33 472 |
| | <u>781 203</u> | <u>-</u> | | <u>781 203</u> |
| Passif et autres éléments | | | | |
| Endettement bancaire | 49 804 | - | | 49 804 |
| Créditeurs et charges à payer | 217 641 | - | | 217 641 |
| Montant dû à la Corporation de la résidence de L'Hôpital d'Ottawa | 4 212 | - | | 4 212 |
| Avantages sociaux futurs | 24 081 | 3 667 | (a) | 27 748 |
| Apports reports afférents aux immobilisations corporelles | 399 157 | - | | 399 157 |
| Apports reports afférents aux fonds détenus en fiducie | 33 472 | - | | 33 472 |
| Investi en immobilisations corporelles | 203 620 | - | | 203 620 |
| Non affecté (insuffisance) | (150 784) | (3 667) | (a) | (154 451) |
| | <u>781 203 \$</u> | <u>-</u> | <u>\$</u> | <u>781 203 \$</u> |

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

3. ADOPTION DU NOUVEAU REFERENTIEL COMPTABLE (suite)

Impact de l'adoption des nouvelles normes au 1^{er} avril 2012 :

L'impact de l'adoption des nouvelles normes sur les postes du bilan au 31 mars 2012 est résumé comme suit :

| | Solde tel que reporté au 31 mars <u>2012</u> | <u>Ajustement</u> | <u>Référence</u> | Solde après ajustement au 31 mars <u>2012</u> (non audité) (note 3) |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Actif | | | | |
| Placements à court terme | 1 010 \$ | - | \$ | 1 010 \$ |
| Débiteurs | 56 801 | - | | 56 801 |
| Stocks | 11 800 | - | | 11 800 |
| Frais payés d'avance | 5 438 | - | | 5 438 |
| Subventions à recevoir | 24 765 | - | | 24 765 |
| Placements détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles | 74 335 | - | | 74 335 |
| Immobilisations corporelles | 592 143 | - | | 592 143 |
| Fonds détenus en fiducie | 32 749 | - | | 32 749 |
| | <u>799 041</u> | <u>-</u> | | <u>799 041</u> |
| Passif et autres éléments | | | | |
| Endettement bancaire | 22 867 | - | | 22 867 |
| Créditeurs et charges à payer | 237 664 | - | | 237 664 |
| Montant dû à la Corporation de la résidence de L'Hôpital d'Ottawa | 4 565 | - | | 4 565 |
| Avantages sociaux futurs | 31 237 | 11 385 | (b) | 42 622 |
| Apports reports afférents aux immobilisations corporelles | 412 101 | - | | 412 101 |
| Apports reports afférents aux fonds détenus en fiducie | 32 749 | - | | 32 749 |
| Investi en immobilisations corporelles | 218 668 | - | | 218 668 |
| Non affecté (insuffisance) | (160 810) | (11 385) | (b) | (172 195) |
| | <u>799 041 \$</u> | <u>- \$</u> | | <u>799 041 \$</u> |

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

3. ADOPTION DU NOUVEAU REFERENTIEL COMPTABLE (suite)

Impact de l'adoption des nouvelles normes sur l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2012

| | Solde tel que reporté au 31 mars <u>2012</u> | <u>Ajustment</u> | <u>Référence</u> | Solde après ajustement au 31 mars <u>2012</u> (non audité) (note 3) |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Revenus | 1 039 571 \$ | | | 1 039 571 \$ |
| Dépenses | | | | |
| Salaires | 544 223 | - | | 544 223 |
| Avantages sociaux | 141 736 | 7 718 | (c) | 149 454 |
| Fournitures et autres | 123 835 | - | | 123 835 |
| Fournitures médicales et chirurgicales | 59 473 | - | | 59 473 |
| Rémunérations du personnel médical | 82 219 | - | | 82 219 |
| Médicaments | 54 112 | - | | 54 112 |
| Intérêts | 37 | - | | 37 |
| Amortissement de l'équipement | 33 021 | - | | 33 021 |
| | 1 038 656 | - | | 1 046 374 |
| Excédent des revenus sur les dépenses avant les éléments mentionnés ci-dessous | 915 | (7 718) | (c) | (6 803) |
| Revenus du stationnement | 16 650 | - | | 16 650 |
| Dépenses du stationnement | (4 330) | - | | (4 330) |
| Amortissement des apports reportés afférents aux bâtiments | 13 814 | - | | 13 814 |
| Amortissement des bâtiments et amélioration et entretien des terres | (22 027) | - | | (22 027) |
| Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses | 5 022 \$ | (7 718) \$ | (c) | (2 696) \$ |

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

3. ADOPTION DU NOUVEAU REFERENTIEL COMPTABLE (suite)

Explication des ajustements

(a) Avantages sociaux futurs au 1^{er} avril 2011

L'Hôpital a choisi de reconnaître à la date de transition les gains et pertes actuariels non amortis, ainsi que le coût des services passés non amorti au 1^{er} avril 2011; ainsi, le passif au titre des avantages sociaux futurs a augmenté d'un montant de 3 667 \$, avec une réduction correspondante aux actifs nets.

(b) Avantages sociaux futurs au 31 mars 2012

L'Hôpital a choisi de reconnaître à la date de transition les gains et pertes actuariels non amortis, ainsi que le coût des services passés non amorti au 1^{er} avril 2011; ainsi, le passif au titre des avantages sociaux futurs a augmenté d'un montant de 11 385 \$.

(c) Charge d'avantages sociaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars 2012

La charge additionnelle de 7 718\$ représente l'augmentation nette de la variance dans le passif au titre des avantages sociaux futurs entre le 31 mars 2012 et le 1^{er} avril 2011.

4. DÉBITEURS ET SUBVENTIONS À RECEVOIR POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Débiteurs :

| | 31 mars 2013 | 31 mars 2012 | 1 ^{er} avril 2011 |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| | | (non audité) (note 3) | (non audité) (note 3) |
| Sommes à recevoir des patients | 30 347 \$ | 28 013 \$ | 28 152 \$ |
| Ministère de la Santé et des Soins de longue durée | 13 435 | 10 266 | 11 047 |
| L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (note 13) | 1 441 | 9 275 | 8 231 |
| Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (note 13) | 3 838 | 1 851 | 1 884 |
| Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 13) | 4 798 | 1 119 | 13 |
| Autres | 14 353 | 9 904 | 13 983 |
| | 68 212 | 60 428 | 63 310 |
| Moins la provision pour créances douteuses | (3 174) | (3 627) | (3 300) |
| | 65 038 \$ | 58 801 \$ | 60 010 \$ |

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

4. DÉBITEURS, ET SUBVENTIONS À RECEVOIR POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Débiteurs : (suite)

L'analyse de l'âge des débiteurs de l'Hôpital au 31 mars s'établit comme suit :

| | <u>0-30 jours</u> | <u>31-60 jours</u> | <u>61-90 jours</u> | <u>Over 90 jours</u> | <u>Total</u> |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|----------------------|------------------|
| Comptes débiteurs des patients | 9 530 \$ | 8 502 \$ | 2 766 \$ | 9 549 \$ | 30 347 \$ |
| Ministère de la Santé de des Soins de longue durée | 7 820 | 713 | 380 | 4 522 | 13 435 |
| Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (note 13) | 3 838 | - | - | - | 3 838 |
| Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 13) | 4 798 | - | - | - | 4 798 |
| Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (note 13) | 1 441 | - | - | - | 1 441 |
| Autres | 8 709 | 4 043 | 248 | 1 353 | 14 353 |
| Provision pour créances douteuses | (583) | (319) | (104) | (2 168) | (3 174) |
| | 35 553 \$ | 12 939 \$ | 3 290 \$ | 13 256 \$ | 65 038 \$ |

La provision pour créances douteuses est liée aux débiteurs des patients et est basée sur l'expérience passée de comptes similaires.

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

4. DÉBITEURS ET SUBVENTIONS À RECEVOIR POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles

Les subventions à recevoir pour immobilisations corporelles se rapportent à des subventions affectées à des acquisitions ou des projets qui ont été approuvés par le bailleur de fonds et sont exigibles par l'Hôpital à la fin de l'exercice. Ces montants ont aussi été inclus dans les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

| | 31 mars 2013 | 31 mars 2012 | 1 ^{er} avril 2011 |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| | | (non audité) (note 3) | (non audité) (note 3) |
| Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (note 13) | 3 694 \$ | 6 261 \$ | 9 015 \$ |
| Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 13) | 7 834 | 7 834 | 7 834 |
| Université d'Ottawa | - | 477 | 2 112 |
| Ministère de la Santé et des Soins de longue durée | - | - | 8 035 |
| Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (note 13) | - | 9 873 | - |
| L'hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario | - | 143 | 1 164 |
| Autres | (131) | 177 | (31) |
| | 11 397 \$ | 24 765 \$ | 28 129 \$ |

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 31 mars 2013 | | | |
|------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | |
| Terrains | 1 618 \$ | - \$ | 1 618 \$ | |
| Aménagement des terrains | 5 336 | 5 258 | 78 | |
| Bâtiments | 656 028 | 234 211 | 421 817 | |
| Matériel de service d'immeubles | 128 352 | 80 140 | 48 212 | |
| Matériel principal | 327 086 | 236 346 | 90 740 | |
| Immobilisations en cours | 30 473 | - | 30 473 | |
| | 1 148 893 \$ | 555 955 \$ | 592 938 \$ | |
| | | | | 1 ^{er} avril 2011 |
| | Coût | Amortissement cumulé (non audité) (note 3) | Valeur nette | Valeur nette (non audité) (note 3) |
| Terrains | 1 618 \$ | - \$ | 1 618 \$ | 1 618 \$ |
| Aménagement des terrains | 5 336 | 5 206 | 130 | 183 |
| Bâtiments | 652 658 | 217 073 | 435 585 | 384 635 |
| Matériel de service d'immeubles | 116 405 | 74 650 | 41 755 | 29 527 |
| Matériel principal | 566 037 | 471 050 | 94 987 | 82 754 |
| Immobilisations en cours | 18 067 | - | 18 068 | 71 214 |
| | 1 360 122 \$ | 767 979 \$ | 592 143 \$ | 569 931 \$ |

Le coût et l'amortissement cumulé au 1^{er} avril 2011 se chiffraient respectivement à 1 283 601 \$ et 713 670 \$.

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

6. ENDETTEMENT BANCAIRE

L'Hôpital dispose d'une marge de crédit de 24 000 \$ auprès de ses banquiers. Aucun montant n'a été prélevé au 31 mars 2013 (nul \$ au 31 mars 2012; nul \$ au 1^{er} avril 2011). Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel. L'Hôpital a aussi un découvert bancaire de nul \$ (22 867 \$ au 31 mars 2012; 49 804 \$ au 1^{er} avril 2011) qui a été couvert par le compte de placements détenus pour acquisitions d'immobilisations..

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Hôpital offre un régime à prestations déterminées qui met à la disposition de certains de ses employés une assurance-maladie complémentaire et une assurance contre les frais dentaires et continue de leur offrir ces prestations après leur départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle des avantages sociaux futurs a été effectuée au 31 mars 2013.

Au 31 mars, le passif associé au régime d'avantages sociaux de l'Hôpital s'établissait ainsi :

| | 31 mars 2013 | 31 mars 2012 | 1 ^{er} avril 2011 |
|-------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| | | (non audité) (note 3) | (non audité) (note 3) |
| Obligation au titre des prestations constituées | 49 690 \$ | 44 506 \$ | 27 748 \$ |
| Coût non amorti des services passés | (5 883) | (1 884) | - |
| Passif des avantages sociaux des employés | 43 807 \$ | 42 622 \$ | 27 748 \$ |

Le régime de l'Hôpital n'est pas capitalisé, ce qui donne lieu à un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées lors de l'estimation du calcul de l'obligation estimative de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

| | 31 mars 2013 | 31 mars 2012 | 1 ^{er} avril 2011 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| | | (non audité) (note 3) | (non audité) (note 3) |
| Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées | 3,94 % | 4,69 % | 5,63 % |
| Augmentation du coût des soins dentaires | 3,50 % | 3,50 % | 3,50 % |
| Hausse du coût des soins prolongés, diminuant de 0,5 % par an pour atteindre ultimement un taux de 4,5 % par la suite | 7,50 % | 7,50 % | 7,50 % |
| Durée moyenne estimative des années de service restantes des employés actifs | 15 ans | 15 ans | 15 ans |

Au 31 mars 2013, le passif associé au régime d'avantages sociaux et de 1 185 \$ (14 874 \$ en 2012). Ce montant comprend :

| | 31 mars 2013 | 31 mars 2012 |
|----------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | | (non audité) (note 3) |
| Charge supplémentaire au titre des avantages sociaux | 3 585 \$ | 16 985 \$ |
| Prestations versées par l'Hôpital au cours de l'exercice | (2 400) | (2 111) |
| | 1 185 \$ | 14 874 \$ |

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

8. APPORTS REPORTÉS

Afférents aux fonds détenus en fiducie

Les apports reportés afférents aux fonds détenus en fiducie représentent la totalité des fonds détenus en fiducie pour le compte de tiers.

Les variations survenues dans le solde de l'exercice sont les suivantes :

| | 31 mars 2013 | 31 mars 2012 <small>(non audité) (note 3)</small> |
|----------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Solde au début | 32 749 \$ | 33 472 \$ |
| Plus les apports reçus au cours de l'exercice | 12 154 | 10 987 |
| Intérêts gagnés au cours de l'exercice | 41 | 35 |
| Moins les décaissements effectués au cours de l'exercice | (11 705) | (11 745) |
| | 32 239 \$ | 32 749 \$ |

Afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent la fraction non amortie et la fraction inutilisée des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé comme revenus dans l'état des résultats.

Les variations survenues dans le solde reporté de l'exercice sont les suivantes :

| | 31 mars 2013 | 31 mars 2012 <small>(non audité) (note 3)</small> |
|-----------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Solde au début | 412 101 \$ | 399 157 \$ |
| Plus les apports reçus au cours de l'exercice | 21 728 | 32 135 |
| Moins l'amortissement du matériel | (4 920) | (5 377) |
| Moins l'amortissement des bâtiments | (13 617) | (13 814) |
| | 415 292 \$ | 412 101 \$ |

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

8. APPORTS REPORTÉS (suite)

Le solde non amorti et inutilisé des apports afférents aux immobilisations corporelles s'établit comme suit :

| | 31 mars 2013 | 31 mars 2012 | 1 ^{er} avril 2011 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| | | (non audité) (note 3) | (non audité) (note 3) |
| Fraction non amortie des apports afférents aux immobilisations corporelles (note 10) | 367 587 \$ | 373 475 \$ | 366 311 \$ |
| Fraction inutilisée des apports afférents aux immobilisations corporelles | 47 705 | 38 626 | 32 846 |
| | 415 292 \$ | 412 101 \$ | 399 157 \$ |

9. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

L'Hôpital définit le capital comme étant les actifs nets non affectés et les actifs nets investis en immobilisations corporelles. L'Hôpital a actuellement une insuffisance cumulée de ses actifs non affectés résultant des opérations passées. Cette insuffisance diminuera au fur et à mesure de la rentabilisation des opérations. Une fois l'insuffisance des actifs nets non affectés éliminée, l'objectif de l'Hôpital en ce qui a trait aux actifs nets non affectés consistera à financer ses opérations futures. Les actifs nets investis en immobilisations corporelles ont pour but de financer l'acquisition antérieure des immobilisations requises à des fins opérationnelles.

L'Hôpital n'est pas assujéti à des exigences de capital imposées de l'extérieur et sa stratégie globale en matière de capital reste inchangée par rapport à l'exercice précédent.

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

10. INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'investissement en immobilisations corporelles est calculé ainsi :

| | 31 mars 2013 | 31 mars 2012 | 1 ^{er} avril 2011 |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| | | (non audité) (note 3) | (non audité) (note 3) |
| Immobilisations corporelles | 592 938 \$ | 592 143 \$ | 569 931 \$ |
| Sources de financement | | | |
| Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8) | (367 587) | (373 475) | (366 311) |
| | 225 351 \$ | 218 668 \$ | 203 620 \$ |

La variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles est déterminée ainsi :

| | 31 mars 2013 | 31 mars 2012 |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| | | (non audité) (note 3) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 58 609 \$ | 77 260 \$ |
| Montants couverts par les apports reportés | (12 649) | (26 355) |
| Produit de l'aliénation du matériel | (20) | - |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | (74) | - |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations | 18 537 | 19 191 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (57 720) | (55 048) |
| | 6 683 \$ | 15 048 \$ |

Les placements détenus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles proviennent de fonds reçus et affecté aux dépenses en immobilisations corporelles. Les fonds sont détenus par la banque de l'Hôpital et classés comme étant à long terme car les sorties de fonds connexes ne sont pas censées se produire avant un an.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

11. RÉGIME DE RETRAITE

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le "régime"). Il s'agit d'un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Les cotisations versées au régime durant l'exercice, par l'Hôpital au nom de ses employés, s'élevaient à 44 045 \$ (46 216 \$ en 2012) et figurent à l'état des résultats.

La charge de retraite représente le montant qui, selon les meilleures estimations de l'administrateur du régime et de ses actuaires, sera suffisant pour fournir un niveau de certitude élevé que les prestations seront entièrement financées par l'actif de la caisse de retraite au moment de la retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif de capitalisation consiste à faire en sorte que le pourcentage des cotisations que l'employeur verse au régime demeure constant par rapport aux cotisations versées par les employés.

Les écarts entre les estimations de la capitalisation actuarielle et les résultats réels peuvent être importants et toute différence doit généralement être financée par les employeurs membres. L'évaluation actuarielle triennale la plus récente du régime date du 31 décembre 2012 et indique que le régime est entièrement capitalisé.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de la somme à payer à la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa, se rapproche de leur juste valeur du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à échéance de ces instruments.

Il est impossible de déterminer la juste valeur des subventions à recevoir pour immobilisations en raison de l'absence de modalités de remboursement fixes.

La juste valeur des garanties et lettres de crédit se fonde sur les frais actuellement exigés pour des ententes semblables ou encore sur le coût estimatif lié à leur résiliation ou au règlement des obligations liant l'Hôpital à ses contreparties à la date d'emprunt déclarée. Dans les situations où il n'existe aucun marché pour ces garanties et où celles-ci ont été émises sans aucun coût explicite, il est impossible d'en déterminer la juste valeur de manière suffisamment fiable. Sauf indication contraire, la direction estime que l'Hôpital n'encourt pas de risque important de taux d'intérêt ou de change découlant de ces instruments.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hiérarchie de la juste valeur

Ce qui suit fournit une analyse des instruments financiers qui sont subséquemment à la comptabilisation initiale à la juste valeur, regroupé dans les niveaux de 1 à 3 selon le degré auquel la juste valeur est observable :

Niveau 1 - évaluation basée sur les prix cotés (non ajustés) en vigueur sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 - évaluation basée sur des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - évaluation basée sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de juste valeur exige l'utilisation de données observables du marché lorsque ces données existent. Un instrument financier est classé au plus bas niveau de la hiérarchie pour lequel une donnée significative fut utilisée pour déterminer sa juste valeur.

L'encaisse, les placements à court terme, les placements détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles, l'encaisse détenue en fiducie et l'endettement bancaire sont des juste valeurs de Niveau 1.

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. L'Hôpital encourt un risque de crédit relativement à ses débiteurs tel que divulgué à la note 4. La direction est d'avis que la provision pour créances douteuse sur les débiteurs liés aux patients est suffisante, et a mis en œuvre des procédures de recouvrement afin de mitiger le risque de crédit.

13. ORGANISMES APPARENTÉS

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa :

L'Hôpital détient une participation financière dans La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la "Fondation"), une entité exonérée d'impôt, constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Fondation a été constituée en vue de recueillir, de recevoir, de maintenir et de gérer les fonds destinés à divers programmes et projets d'investissement de l'Hôpital.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

13. ORGANISMES APPARENTÉS (suite)

La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa : (suite)

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu de la Fondation la somme de 8 137 \$ (11 608 \$ en 2012). Au 31 mars 2013, l'Hôpital avait une subvention pour immobilisations corporelles de 3 694 \$ (6 261 \$ au 31 mars 2012; 9 015 \$ au 1^{er} avril 2011) à recevoir de la Fondation et une somme à recevoir de 530 \$ pour le fonds de dotation (531 \$ au 31 mars 2012; 350 \$ au 1^{er} avril 2011). De plus, la Fondation a fait des dons en nature à l'Hôpital pour lesquels aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers. L'Hôpital fournit gracieusement à la Fondation des locaux pour ses bureaux.

Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa :

L'Hôpital exerce un contrôle sur l'Institut de cardiologie, entité exonérée d'impôt qui a été constituée en vertu des lois de l'Ontario.

L'Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa fournit des services en cardiologie aux patients de l'Hôpital. Selon la loi sur les hôpitaux publics, l'Hôpital a la responsabilité ultime pour les soins en santé des patients et, tous les patients de l'Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa sont des patients à part entière de l'hôpital.

La relation économique entre l'Hôpital et l'Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa est gérée par une entente de service selon laquelle L'Hôpital fournit le service de soutien clinique et administratif à sa juste valeur et met à la disposition de l'Institut des locaux gratuitement.

L'intention de l'entente de service est de s'assurer que tout déficit encouru par l'une ou l'autre des parties est géré par la partie déficitaire. Au 31 mars 2013, l'Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa a une insuffisance accumulée non affecté de 10 744 \$ (10 641 \$ au 31 mars 2012; 8 822 \$ au 1^{er} avril 2011).

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

13. ORGANISMES APPARENTÉS (suite)

Institut de cardiologie de l'université d'Ottawa : (suite)

Au 31 mars 2013, l'Hôpital avait un compte à recevoir de l'Institut de 1 441 \$ (9 275 \$ au 31 mars 2012; 8 231 \$ au 1^{er} avril 2011) portant intérêt au taux préférentiel.

L'actif, le passif et les résultats des activités de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa se présentent ainsi :

| | 31 mars 2013 | 31 mars 2012 | 1 ^{er} avril 2011 |
|----------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| | | (non audité) (note 3) | (non audité) (note 3) |
| Bilan | | | |
| Total de l'actif | 61 607 \$ | 70 681 \$ | 68 868 \$ |
| Total du passif | 60 721 \$ | 69 862 \$ | 67 054 \$ |
| Actif net | 886 | 819 | 1 814 |
| | 61 607 \$ | 70 681 \$ | 68 868 \$ |
| Résultats des activités | | | |
| Total des revenus | 162 169 \$ | 156 974 \$ | |
| Total des dépenses | 162 102 | 157 627 | |
| Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses | 67 \$ | (653) \$ | |
| Flux de trésorerie | | | |
| Exploitation | (4 379) \$ | 6 925 \$ | |
| Investissement | (2 404) | (4 324) | |
| Financement | 180 | 1 745 | |
| Flux de trésorerie de l'exercice | (6 603) \$ | 4 346 \$ | |

L'Institut de recherche en santé d'Ottawa :

L'Hôpital détient une participation financière dans l'Institut de recherche en santé d'Ottawa ("l'Institut"). L'Institut exerce et encourage exclusivement des activités de recherche scientifique et de développement expérimental qui sont dans l'intérêt du grand public. L'Institut est un organisme exonéré d'impôt qui a été constitué en vertu des lois de l'Ontario.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

13. ORGANISMES APPARENTÉS (suite)

L'Institut de recherche en santé d'Ottawa : (suite)

Au 31 mars 2013, l'Hôpital avait une subvention pour immobilisations corporelles de nul \$ (9 873 \$ au 31 mars 2012; nul \$ au 1^{er} avril 2011) à recevoir de l'Institut et un débiteur opérationnel de 3 838 \$ (1 851 \$ au 31 mars 2012; 1 884 \$ au 1^{er} avril 2011) à recevoir de l'Institut. Au cours de l'exercice 2013, l'Hôpital a fourni à l'Institut un financement de base de 4 352 \$ (4 352 \$ en 2012) pour l'acquisition de ressources. L'Hôpital a également fourni des fonds totalisant 155 \$ (150 \$ en 2012) pour certaines dépenses de fonctionnement de l'Institut. Ces dépenses sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état des résultats.

Sociétés auxiliaires :

L'Hôpital détient une participation financière dans les Auxiliaires Civic et les Auxiliaires Riverside de l'Hôpital d'Ottawa ainsi que dans les Amis de l'Hôpital d'Ottawa - Campus Général (les "sociétés auxiliaires") et l'Association des bénévoles du Centre de réadaptation. Les sociétés auxiliaires ont pour but de recueillir et de recevoir les fonds destinés à divers programmes et projets d'investissement de l'Hôpital et de ses fondations affiliées. Les sociétés auxiliaires sont des organismes exonérés d'impôt qui ont été constitués en vertu des lois de l'Ontario.

Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa :

L'Hôpital exerce un contrôle sur la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (la "Corporation"), entité exonérée d'impôt et sans capital-actions qui a été constituée en vertu des lois de l'Ontario. Cette entité fournit des habitations aux internes et aux résidents de l'Hôpital. La somme à payer à la Corporation, totalisant 4 118 \$ (4 565 \$ au 31 mars 2012; 4 212 \$ au 1^{er} avril 2011), porte intérêt au taux préférentiel diminué de 1,85 % et est payable sur demande et n'est assortie d'aucunes modalités fixes de remboursement.

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

13. ORGANISMES APPARENTÉS (suite)

Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (suite)

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent ainsi :

| | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 | 1 ^{er} janvier 2011 |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| | | (non audité) (note 3) | (non audité) (note 3) |
| Bilan | | | |
| Total de l'actif | 5 590 \$ | 7 486 \$ | 6 145 \$ |
| Total du passif | 218 | 106 \$ | 205 \$ |
| Actif net | 5 372 | 7 380 | 5 940 |
| | 5 590 \$ | 7 486 \$ | 6 145 \$ |
| Résultats des activités | | | |
| Total des revenus | 2 801 \$ | 2 724 \$ | |
| Total des dépenses | 4 809 | 1 284 | |
| Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses | (2 008) \$ | 1 440 \$ | |
| Flux de trésorerie | | | |
| Exploitation | (1 594) \$ | 2 037 \$ | |
| Investissement | (184) | (81) | |
| Flux de trésorerie de l'exercice | (1 778) \$ | 1 956 \$ | |

Les Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc. et Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc. :

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs des Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc. ("SAH") et des Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc. ("SLHRO"). Les SAH et SLHRO ont été créés pour fournir des services d'alimentation et de buanderie aux hôpitaux membres selon la méthode du coût de service.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

13. ORGANISMES APPARENTÉS (suite)

Les Services alimentaires hospitaliers de l'Ontario Inc. et Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc. (suite)

Au 31 mars 2013, l'Hôpital avait une participation financière de 3 642 \$ (3 609 \$ au 31 mars 2012; 3 511 \$ au 1^{er} avril 2011) dans l'actif net total de 5 969 \$ (5 989 \$ au 31 mars 2012; 5 683 \$ au 1^{er} avril 2011) de SAH. La participation financière correspondante dans les SLHRO était de 6 965 \$ (7 143 \$ au 31 mars 2012; 6 518 \$ au 1^{er} avril 2011) du total de l'actif net de 12 133 \$ (12 428 \$ au 31 mars 2012; 11 412 \$ au 1^{er} avril 2011).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, l'Hôpital a versé 1 564 \$ (1 463 \$ en 2012) aux SAH pour des services alimentaires et 9 154 \$ (9 400 \$ en 2012) aux SLHRO pour des services de linge. Ces montants sont compris dans le poste fournitures et autres charges à l'état des résultats.

Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario :

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario ("ALREO"). L'ALREO a pour but d'offrir des services de laboratoire spécialisés à 16 hôpitaux membres selon la méthode du coût des services.

L'Hôpital d'Ottawa a conclu un contrat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario pour faire construire un laboratoire régional, ce qui comprend un investissement dans des biens d'équipement. Au 31 mars 2013, l'Hôpital d'Ottawa avait terminé le projet à un coût total de 25 376 \$ dont 7 834 \$ (7 834 \$ au 31 mars 2012; 7 834 \$ au 1^{er} avril 2011) doit être assumé par l'ALREO. En échange de cet investissement dans des biens d'équipement, l'ALREO sera autorisé à occuper les locaux, selon les dispositions prévues aux ententes d'utilisation des locaux par les membres.

Au 31 mars 2013, l'Hôpital détenait une participation financière de 1 233 \$ d'un montant total de l'actif net de 2 418 \$. L'Hôpital avait une subvention pour immobilisations corporelles à recevoir de l'ALREO de 7 834 \$ (7 834 \$ au 31 mars 2012; 7 834 \$ au 1^{er} avril 2011) et un débiteur opérationnel à recevoir de 4 798 \$ (1 119 \$ au 31 mars 2012; 13 \$ au 1^{er} avril 2011).

L'HÔPITAL D'OTTAWA
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

13. ORGANISMES APPARENTÉS (suite)

Services d'approvisionnement de santé Champlain

L'Hôpital est membre fondateur des Services d'approvisionnement de santé Champlain ("SASC"). Les SASC ont été mis sur pied afin d'offrir des services partagés aux hôpitaux de la région de Champlain pour fournir des ressources, de l'approvisionnement et de la logistique.

Au 31 mars 2012, l'Hôpital avait un montant à payer de 560 \$ (560 \$ au 31 mars 2012; 503 \$ au 1^{er} avril 2011) aux SASC pour les dépenses payées par les SASC au nom de l'Hôpital.

14. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

| | <u>2013</u> | <u>2012</u> (non audité) (note 3) |
|-------------------------------|-----------------|-----------------------------------------|
| Placements à court terme | (147) \$ | 245 \$ |
| Débiteurs | (8 237) | 3 209 |
| Stocks | (1 715) | (855) |
| Frais payés d'avance | (1 032) | 598 |
| Créditeurs et charges à payer | 16 325 | 20 023 |
| | <u>5 194 \$</u> | <u>23 220 \$</u> |

15. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a habituellement toujours des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2013, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et d'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

15. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le "HIROC"). HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'avait été faite au 31 mars 2013.

Au 31 mars 2013, les SAH avaient un solde impayé de 6 423 \$ (6 796 \$ au 31 mars 2012; 8 917 \$ au 1^{er} avril 2011) sur une marge de crédit disponible de 7 851 \$ (9 806 \$ au 31 mars 2012; 9 800 \$ au 1^{er} avril 2011), dont l'Hôpital garantit 48,1 %. La garantie reste en vigueur jusqu'à ce que le prêt, les intérêts courus et les frais connexes aient été payés au complet. En cas de non-respect des clauses de cette marge de crédit, l'Hôpital peut être tenu d'avances des capitaux aux SAH, en raison du cautionnement qu'il a fourni à l'égard de cette dette. Au 31 mars 2013, la part de cette marge de crédit que l'Hôpital serait tenu de rembourser au cas où les SAH manqueraient à leurs engagements s'élevait à 3 089 \$ (3 269 \$ au 31 mars 2012; 4 289 \$ au 1^{er} avril 2011). À la date du rapport des auditeurs, aucune demande à cet égard n'avait été faite par le débiteur.

Dans les limites permises par la loi, l'Hôpital indemnise ses administrateurs et dirigeants, présents et passés, à l'égard de certaines réclamations dont ils peuvent faire l'objet en raison des services qu'ils ont fournis à titre d'administrateurs ou de dirigeants. L'Hôpital a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants qui peut être utilisée dans certains cas. La nature et la probabilité des réclamations empêchent l'Hôpital de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. L'Hôpital estime qu'il y a très peu de risques que de telles réclamations lui occasionnent des frais importants et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers non consolidés à l'égard de ces garanties d'indemnisation.

Au 31 mars 2013, l'Hôpital n'avait pas comptabilisé de passifs environnementaux car la probabilité et l'évaluation de ces coûts ne sont pas déterminable en ce moment.

Au 31 mars 2013, des lettres de crédit totalisant 1 335 \$ (1 335 \$ au 31 mars 2012; 1 335 \$ au 1^{er} avril 2011) avaient été émises principalement à des autorités gouvernementales afin de garantir le respect des obligations de l'Hôpital relativement aux améliorations à apporter aux systèmes de la voirie, de l'aqueduc et du drainage sur les terrains de l'Hôpital.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

15. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

L'Hôpital a comptabilisé des coûts de 30 473 \$ pour les travaux de construction en cours dans les biens immobiliers au 31 mars 2013 (18 068 \$ au 31 mars 2012; 71 214 \$ au 1^{er} avril 2011). Le coût d'achèvement estimatif de ces immobilisations est de 43 934 \$ (46 354 \$ au 31 mars 2012; 28 064 \$ au 1^{er} avril 2011).

L'Hôpital a conclu un accord visant la mise à niveau de ses systèmes de laboratoire et il a comptabilisé au 31 mars 2013 une somme de 5 244 \$ (4 382 \$ au 31 mars 2012; 2 727 \$ au 1^{er} avril 2011). Le coût total de la mise à niveau est estimé à 420 \$ (1 281 \$ au 31 mars 2012; 2 937 \$ au 1^{er} avril 2011).

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

17. FINANCEMENT NON RECURRENT

L'Hôpital recevra jusqu'à 69 319 \$ de financement non récurrent au cours de l'exercice en cours et des deux exercices suivants afin d'adresser spécifiquement la position déficitaire du fonds de roulement ajusté de l'Hôpital. Tel qu'indiqué dans l'entente de financement, ce financement est non récurrent et doit être utilisé exclusivement à adresser la position déficitaire du fonds de roulement. Le montant de financement additionnel non récurrent comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 est de 23 107 \$.